

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 5 (1876)
Heft: 3

Rubrik: Réunion de la Société catholique d'éducation de la Suisse allemande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Réunion de la Société catholique d'éducation. — Les dettes de l'Etat de Fribourg (Suite). — Partie pratique : I. Comptabilité; II. Arithmétique agricole. — Sept semaines à Lucerne. — Bibliographie. — Correspondance. — Annonce.*

RÉUNION

de la Société catholique d'éducation de la Suisse
allemande.

Les sections de St-Gall, de Thurgovie et d'Appenzell se trouvèrent réunies à Wyl, le 1^{er} février. Le nombre de membres présents à cette assemblée s'élevait à 70 environ. Ils se composaient d'instituteurs, d'ecclésiastiques et de pères de famille.

La séance s'ouvrit par la lecture du protocole de la dernière réunion qui avait eu lieu à Rorschach.

Après un court préambule, M. le président Haag, instituteur, fait un excellent rapport sur la question de l'Eglise libre dans l'Etat libre. A la tête des organes qui cherchent à chasser la religion des écoles et à rendre l'éducation athée, il cite le *Journal des Instituteurs suisses*. Ceux qui ne lisent pas cette revue et qui ont conservé encore quelques sentiments religieux s'étonneraient du degré d'impiété affichée par cet organe. M. Haag nous l'a prouvé par les nombreux extraits empruntés à ce journal pédagogique. Il est étrange, comme l'a fait ensuite remarquer M. Zuber, que des instituteurs catholiques s'y abonnent encore et ne craignent pas de se nourrir d'un pareil poison. On dit que les deux tiers des instituteurs lucernois et plusieurs régents thurgoviens le lisent assiduellement.

Dans la suite de son discours, M. Zuber, faisant allusion aux paroles si connues de O'Connel : « Mon corps à la patrie, mon cœur à Rome et mon âme à Dieu ! » s'écrie avec enthousiasme : Nous donnerons, s'il le faut, notre corps à la patrie, notre cœur à la jeunesse et notre âme à Dieu et à l'Eglise. »

M. le professeur Oesch, de Gorsau, entretient l'assemblée des affaires qui concernent la Société et de l'extension qu'elle a prise parmi le corps enseignant dans la Suisse allemande. Des sections ont pris naissance dans la plupart des cantons.

M. Edelmann, rédacteur de l'*Erziehungsfreund*, organe de l'association catholique des Instituteurs, fait un rapport sur la situation du journal. On est heureux d'apprendre qu'il compte déjà 750 abonnés. Les revues radicales ont naturellement refusé l'échange sauf une exception.

L'instituteur Kienle, de Sirnach, rectifie quelques assertions au sujet du *Journal des Instituteurs suisses*. Sur les 283 régents du canton de Thurgovie, cette revue ne compte que 81 abonnés et 219 dans le canton de Lucerne sur les 500 instituteurs de cet Etat. Il termine son discours en pressant les ecclésiastiques de ne point se retirer de l'école malgré l'opposition qu'ils pourraient y rencontrer.

D'autres orateurs se font entendre.

M. le président Haag termine la séance par ces paroles : « La parole est peu de chose. Il faut savoir agir, travailler et mettre en œuvre le noble but que se propose notre société. »

Nous ne doutons pas que des hommes animés de si beaux sentiments et d'un si admirable dévouement ne réalisent pleinement la mission qu'ils ont acceptée et qu'ils ne contribuent à arracher les générations naissantes à l'influence délétère de l'impiété. Sachons imiter leurs exemples et nous associer à leurs efforts.

R. H.



LES DETTES DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CHAPITRE IX

LES OBLIGATIONS DES PONTS SUSPENDUS.

C'est en 1824 que fut formée la première commission pour propager et réaliser l'idée d'un pont partant de l'hôtel de Zähringen et de l'emplacement des anciennes boucheries, pour aller